AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1113
FR0004050300-FS0456

30 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2013, M. Frédéric Sebag a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juillet 2013, le seuil de 25% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir 2 214 648 actions GROUPE OPEN[1] représentant 4 318 478 droits de vote, soit 24,93% du capital et 35,29% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE OPEN hors marché.

———

[1] Dont 76 023 actions GROUPE OPEN détenues à par ses trois enfants (soit un total de 25 341 actions par enfant).
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 883 173 actions représentant 12 238 605 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.